

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2018

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Antony BALLONGUE, J-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, Pascal RAGUE, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Martine BUREL, M-Claire BURGER, Catherine HATT, Mélanie KONN

Absents : -- M. Charles DOTT

Secrétaire de séance : M. Pascal RAGUE

M. le Maire informe l'assemblée du rajout d'un point supplémentaire en l'occurrence:

- Admission en non-valeur

Cet ajout est accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 3 avril dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Validation du compte de gestion 2017

M. le Maire informe l'assemblée que le compte de gestion 2017 a été présenté par la Trésorerie de Hochfelden à M. le Maire pour signature numérique..

Le Conseil Municipal valide ce compte 2017 en concordance avec le compte administratif 2017 présenté lors de la séance précédente.

3. Admission en non-valeur

M. le Maire informe l'assemblée que certains titres émis depuis plusieurs années sont impayés et irrécouvrables.

Il s'agit pour l'exercice 2010 – titres 19 et 75 – article 70878 – pour un montant de 446.12 euros

Pour ces titres, le comptable indique une poursuite sans effet

Pour l'exercice 2012 – titre 74 – article 7083 – pour un montant de 13.45 euros

Pour ce titre, le comptable indique un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite

Le montant total des titres, objet d'une admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal de la commune s'élève ainsi à 459.57 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessus pour un montant total de 459.57 euros. M. le Maire est autorisé à signer tout document comptable.

4. Point sur la modification de notre PLU en PLUi (extensions agricoles, tension sur potentiel à urbaniser)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réunion avec la Chambre d'Agriculture, des zones de terrains d'extension agricole ont été agrandis par rapport à l'ancien PLU et au zonage initial. Des informations à ce sujet sont demandées par les membres de l'assemblée. M. le Maire transmettra les remarques au cabinet en charge du dossier.

5. Projet des travaux rue des Prés

Un point a été fait récemment avec le cabinet M2i. La canalisation d'eaux pluviales sera à reprendre ainsi que le bassin d'orage situé à proximité du n°3. Pour faciliter la pose des réseaux secs M2i aurait souhaité un élargissement de l'emprise publique de la rue pouvant ainsi faciliter l'implantation de l'éclairage public. Afin d'anticiper des constructions futures dans ce secteur est également prévue une extension du réseau d'eau potable. L'évaluation actuelle du coût se situe à 160 000€ sans reprise du réseau d'assainissement. Le démarrage des travaux ne se fera pas avant mi-septembre.

6. Coulées de boues : acquisition du terrain rue du Noyer par le SDEA

M le Maire informe l'assemblée que le second bassin de rétention du « noyer » suppose l'acquisition d'un terrain de 78 ares cette acquisition de terrain le SDEA qui a la compétence inondations transférée par la Com Com. La procédure est en cours mais les études sont budgétées en 2021 et la réalisation du bassin en 2022. Ce n'est qu'en 2019 que la commission nationale inondations statuera pour intégrer ce projet à la seconde tranche des projets PAPI basse Zorn.

Il est indispensable que les propriétaires des propriétés les plus exposés prennent également des mesures de protection.

7. Contrat de maintenance éclairage public avec la Sté SOBECA

Le Maire présente aux membres du Conseil une convention avec la Société SOBECA pour la maintenance du réseau d'éclairage public de la commune de Hohfrankenheim et ce jusqu'en 2021. Le coût est facturé par intervention.

Le Conseil a retenu une autre prestation qui est l'établissement d'un plan détaillé de l'éclairage public accessible par internet. Il permettra de déclarer les défaillances et une intervention est garantie dans les 72 heures au plus tard. Coût de ce plan, 15€ par point lumineux.

Après étude et délibération concernant les documents présentés, le Conseil valide la convention entre la commune de Hohfrankenheim et la Société SOBECA concernant la maintenance du réseau d'éclairage public. M. le Maire est autorisé à signer tout document y relatif.

L'acceptation du devis complémentaire pour les DICT n'a pas été acceptée pour le moment

8. demande de CU seconde ligne rue des Vergers

Le Conseil Municipal est informé par M. le Maire du dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour une construction en deuxième ligne rue des Vergers. Le PLU Intercommunal en cours impose une forte réduction du foncier communal dont ce terrain ; il y a d'autre part un problème d'accès. Le dossier est en cours d'instruction.

Nouveau site web

M. le Maire informe l'assemblée de l'ouverture au 1^o juin du nouveau site web de la commune et procède à sa présentation.

10. Cautionnement prêt AF

L'assemblée est informé que l'Association Foncière de Hohfrankenheim a souscrit un prêt de 30 000 euros auprès de la Caisse du Crédit Mutuel du Zornthal pour les travaux nécessaires à la bonne tenue des chemins OBERWEG et BURGWEG.

Ce prêt est remboursable sur 10 ans par 40 trimestrialités, au taux fixe de 1.25 %.

Pour finaliser cette demande, et permettre ainsi la validation de l'emprunt et le déblocage des fonds, la caution solidaire de la Commune de Hohfrankenheim doit être prise en garantie.

Après délibération, la Commune de Hohfrankenheim accepte de se porter caution pour le prêt de l'Association Foncière d'un montant de 30 000 euros.

11. Divers

- aire de jeux – la mise en place des nouveaux éléments s'est faite – l'ancien est soumis à offre (voir frankner blaettel)
- canalisations fermées rue du Puits –
- fête de la musique 2018 – un arrêté relatif à la circulation a été pris pour un meilleur déroulement en toute sécurité de cette manifestation
- fête nationale 2018 : la cérémonie traditionnelle se tiendra ce samedi 14 juillet à 11 heures.